

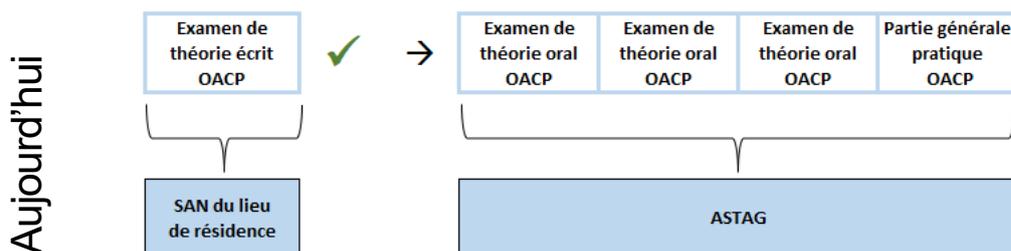
## Modifications concernant l'examen OACP à compter du 01.01.2024

L'organisation de l'examen OACP sera modifiée à compter du 01.01.2024. Les nouveautés seront publiées en juin sur le site [www.cambus.ch](http://www.cambus.ch) puis complétées régulièrement par des précisions supplémentaires.

### Examens partiels et leur ordre chronologique

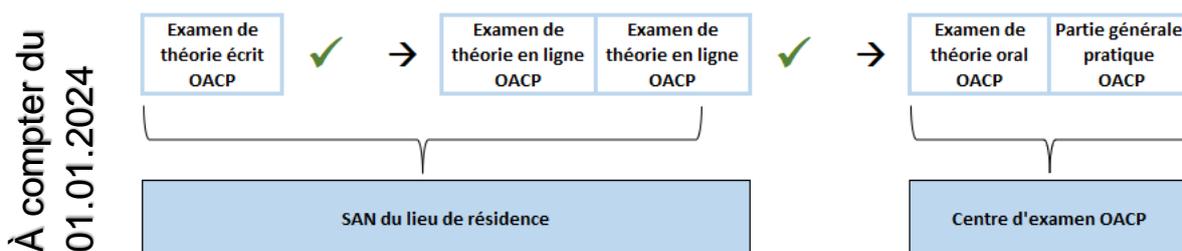
Quiconque souhaite acquérir le certificat de capacité et a acquis les catégories C/C1 ou D/D1 depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009 doit réussir l'examen OACP. Après l'examen théorique écrit complémentaire et la course de contrôle auprès du service des automobiles, nécessaires pour l'obtention du permis de conduire, il faut désormais réussir les cinq examens partiels suivants pour le certificat de capacité. Deux des examens oraux peuvent désormais être proposés sous forme d'examen électronique auprès du service des automobiles.

En premier lieu, l'examen théorique écrit doit être réussi. Ensuite les quatre examens partiels peuvent être passés auprès de l'ASTAG.



Le candidat ou la candidate devra également passer avec succès cinq examens partiels à compter du 01.01.2024. Une fois l'examen théorique OACP écrit réussi, le candidat ou la candidate devra passer deux autres examens auprès d'un service des automobiles. L'examen de théorie en ligne représente une situation pratique. Il se compose de cinq questions à choix multiples avec deux fois cinq et trois fois quatre réponses possibles illustrées par des images. Ces réponses doivent être glissées et déposées dans les champs de solution au moyen de la fonction Drag and Drop.

Ce n'est qu'une fois que le candidat ou la candidate a réussi ces deux examens de théorie en ligne qu'il ou elle pourra s'inscrire auprès du centre d'examen afin de passer l'examen théorie oral et la partie générale pratique.



## **Formation**

Il n'y a pas de changement majeur pour le contenu de l'examen et la préparation aux examens. Les contenus et les questions seront adaptés aux besoins actuels. Les examens ne seront ni plus simples ni plus difficiles.

En été, une version de démonstration des nouveaux examens de théorie en ligne sera mise en ligne sur [www.cambus.ch](http://www.cambus.ch).

## **Organisation de l'examen OACP**

L'organisation des examens OACP est réalisée par l'ASTAG et Les Routiers Suisse. Ils assument la responsabilité opérationnelle de l'organisation des deux derniers examens partiels. Les Routiers Suisse sont responsables de la gestion de l'organisation des examens OACP.

Le 11 mai 2023, l'asa a pu signer avec ces deux organisations du travail, l'ASTAG et Les Routiers Suisse, le mandat de prestations des examens OACP pour les parties orales et pratiques.

Comme c'est déjà le cas aujourd'hui, le candidat peut passer les examens dans différents centres d'examen répartis dans toute la Suisse, en allemand, en français et en italien.

## **Coordination et administration**

La coordination et l'administration seront assurées par l'asa à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le candidat peut à tout moment consulter son statut d'examen dans le système de gestion des examens et s'inscrire aux autres examens partiels sur [www.cambus.ch](http://www.cambus.ch) après avoir réussi les trois premiers examens partiels.

Les experts disposent d'une attestation de formation de l'asa et justifient de formations continues régulières.

Les questions d'examen de toutes les parties de l'examen sont révisées avec la branche. Leur contenu sera évalué et développé.